



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Compte Administratif Exercice 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Aux termes de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'exécution du Budget Primitif (BP) au titre de l'exercice 2020.

L'ensemble de ces éléments d'exécution budgétaire est repris dans le Compte Administratif présenté par le Maire.

I – Equilibres et soldes

Comme chaque année, il est proposé d'examiner et d'approuver le compte administratif qui est présenté après le vote du Budget Primitif, voté en décembre sans reprise des résultats. Les résultats ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes constatés au Compte Administratif seront repris au Budget Supplémentaire.

Le budget supplémentaire (BS) offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif, en intégrant notamment les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif.

Le compte administratif de la Ville présente une discordance avec le compte de gestion du comptable en raison de l'apurement d'un compte (le 1069) en 2020 qui n'existait plus dans la nomenclature comptable M57. En accord avec le comptable, la Ville a opté pour un lissage sur 10 ans de cette écriture comptable et non budgétaire. À l'exception de ce point, il a été constaté, une parfaite concordance du Compte Administratif 2020 avec le compte de gestion 2020 du Comptable des Finances Publiques.

En 2020, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 0,63 M€ € issu du résultat d'investissement de 2020, du solde des restes à réaliser de 2020 et de l'apurement du compte 1069 (cf. paragraphe ci-dessus). L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2020 affichée à 5,86 M€ permet de financer ces 0,63 M€ et il en résulte un excédent de fonctionnement définitif de 5,23 M€.

Les grands équilibres du Compte Administratif 2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
section de fonctionnement			
recettes prévues	199 447 000.00	dépenses prévues	199 447 000.00
<i>dont excédent N-1</i>	<i>2 974 119.55</i>		
recettes recouvrées	233 816 692.49	dépenses réalisées	230 931 437.89
Excédent N-1	2 974 119.55		
		Excédent de clôture (A)	5 859 374.15
section d'investissement			
recettes prévues	97 851 500.00	dépenses prévues	97 851 500.00
		<i>dont déficit N-1</i>	<i>12 471 350.34</i>
recettes recouvrées	91 945 228.39	dépenses réalisées	68 543 257.35
		Déficit N-1	12 471 350.34
		Excédent de clôture (B)	10 930 620.70
		Solde du compte 1069 (passage en M57) (C)	-286 877.94
restes à réaliser 2019			
restes à recouvrer (1)	1 600 000.00	restes à payer (2)	12 873 929.35
		Solde des reports d'investissement (D= 1+2)	-11 273 929.35
		Déficit de financement de la section d'investissement (E = B+C+D)	-630 186.59
		Excédent global définitif 2020 (A+E)	5 229 187.56

L'évolution des résultats de clôture 2016-2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de fonctionnement	11 773 242	15 303 603	12 547 268	22 317 639	5 859 374.15
Résultat d'investissement	9 892 817	-4 287 476	22 550 295	-12 471 350	10 643 742.76
Solde des restes à réaliser	-15 972 880	-3 869 773	-10 131 261	-6 872 169	-11 273 929.35
Excédent global	5 693 179	7 146 354	24 966 302	2 974 120	5 229 188

La ville génère toujours un résultat positif dans la mesure où les prévisions de recettes sont prudentes et les prévisions de dépenses ne sont jamais réalisées à 100%.

Cette prudence dans la prévision budgétaire a permis d'absorber en grande partie les effets de la crise sanitaire qui a eu un impact très important sur les recettes des produits des services.

II – Analyse des résultats

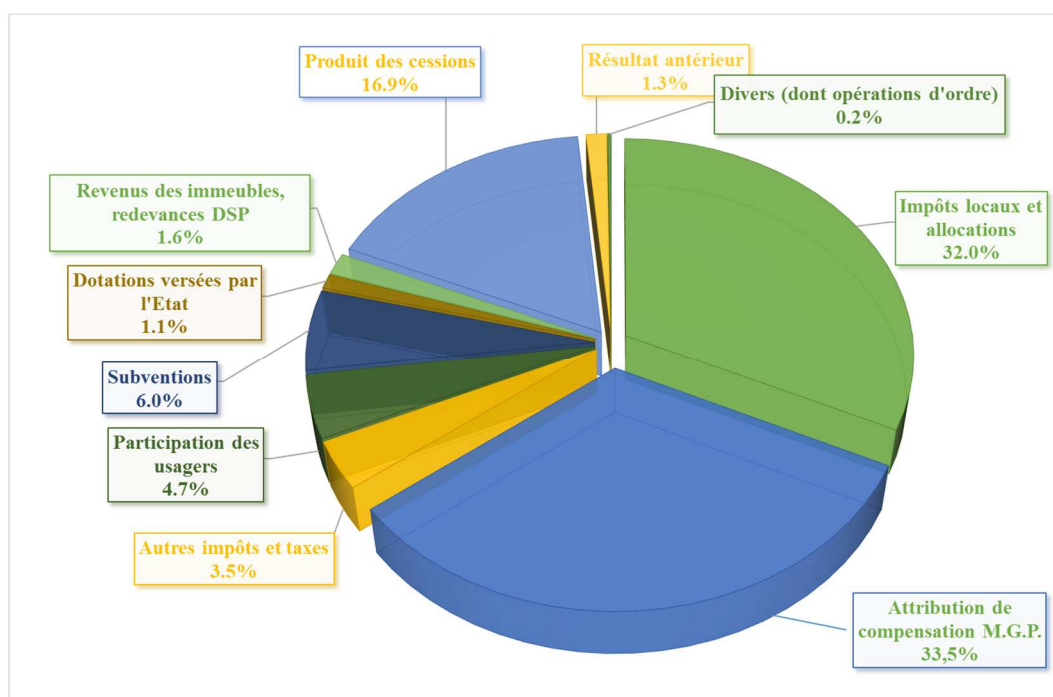
Cette analyse utilise le schéma traditionnel par section en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles et en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre.

A – Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	Prévisions	Réalisations
013	Remboursement de charges de personnel	210 000.00	256 781.90
70	Produits des services et des domaines	13 213 863.45	11 009 710.40
73	Impôts et taxes	77 444 000.00	77 444 567.00
731	Fiscalité locale	83 110 000.00	82 714 586.80
74	Dotations et participations	18 732 017.00	18 271 725.57
75	Autres produits de gestion courante	3 593 500.00	3 794 531.74
76	Produits financiers	79 500.00	33 918.35
77	Produits exceptionnels (cessions)	10 000.00	40 085 675.33
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	130 915.01
	sous-total des recettes réelles (A)	196 392 880.45	233 742 412.10
042	Amortissements des subventions	80 000.00	74 280.39
	sous-total des recettes d'ordre (B)	80 000.00	74 280.39
	SOUS-TOTAL (A+B)	196 472 880.45	233 816 692.49
002	Résultat de fonctionnement reporté (C)	2 974 119.55	2 974 119.55
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	199 447 000.00	236 790 812.04

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



La prévision de recettes est de 207,4 millions d'euros et la réalisation (hors produit des cessions représentant 18,2 millions d'euros) est de 212,8 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 102,6%.

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 236 790 K€

- **Remboursement sur charges de personnel (chapitre 013) : 256 K€**

Il s'agit de remboursements de salaires et de charges pour des personnels mis à disposition ou en détachement. Figurent principalement le remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et les remboursements des frais de transport des agents.

Ce chapitre ne comprend pas les remboursements des mises à disposition des agents communaux auprès de l'établissement public territorial P.O.L.D. ou d'autres organismes qui sont, eux, comptabilisés sur un compte du chapitre 70.

- **Produit des services et du domaine (chapitre 70) : 11 009 K€**

Ce chapitre regroupe principalement tous les services publics payés directement par leurs utilisateurs en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal, mais aussi d'autres recettes et notamment les mises à disposition de personnel au bénéfice, soit de diverses associations, soit d'organismes tels que le CCAS ou encore l'Office du Tourisme.

Ce poste a été fortement impacté par la crise sanitaire et a été réalisé à 99,7 % contre des réalisations supérieures à 100 % les années passées. Les redevances concernant l'occupation du domaine public et le stationnement (redevance de stationnement et Forfaits Post Stationnement) ainsi que les recettes liées à l'utilisation des services culturels, sportifs et de loisirs sont inférieures aux prévisions en raison de la période de confinement et des gratuités de stationnement décidées par la Ville.

- **Impôts et taxes (chapitre 73) : 77 444 K€**

Sur ce chapitre ne figure plus que l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Ce reversement est figé et correspond à la fiscalité professionnelle du territoire de la Ville transférée à la M.G.P. en 2016 lors de sa création.

- **Fiscalité locale (chapitre 731) : 82 714 K€**

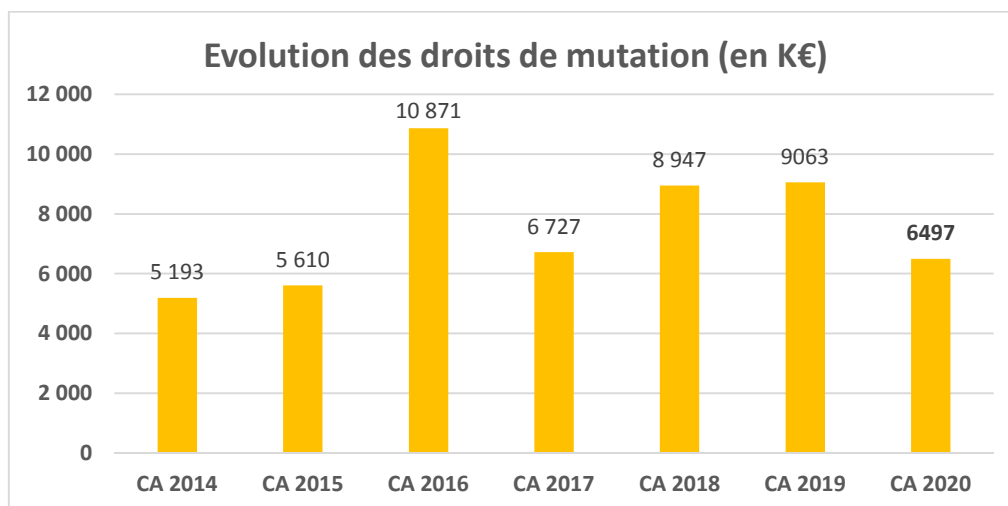
Sur ce chapitre figurent la fiscalité directe locale (taxe foncière et taxe d'habitation), les droits de mutation et des taxes diverses.

Les recettes des impôts locaux se sont établies à 73 928 K€ pour une prévision de 73 400 K€. La taxe d'habitation a affiché un meilleur dynamisme qu'anticipé.

Des rôles complémentaires sont constatés pour 393 K€. Ces recettes supplémentaires correspondent à des corrections d'imposition pour des années antérieures et à des impositions 2020 qui n'étaient pas connues par les services fiscaux au moment de l'établissement des prévisions.

Les deux autres taxes importantes sont la taxe sur l'électricité et les droits de mutation :

- La taxe finale sur les consommations électriques (TFCE) a été encaissée pour 1 327 K€.
- Les droits de mutation, prévus à 7 500 K€, ont été finalement encaissés pour un montant moindre de 6 497€. Il s'agit de la fiscalité indirecte locale et sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

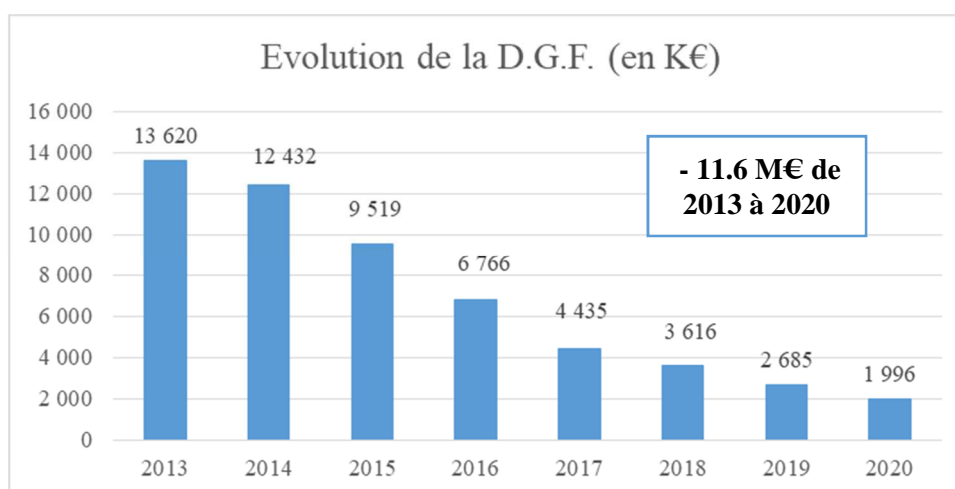


- **Dotations et participations (chapitre 74) : 18 271 K€**

La prévision de recettes était de 18 732 K€, soit une réalisation de 98%.

Il s'agit d'un niveau de réalisation trompeur dans la mesure où la plupart des recettes encaissées sont supérieures aux prévisions à l'exception de la valorisation de l'effort social avec le C.C.A.S qui rembourse à la Ville l'écart entre le prix facturé aux familles et le prix des activités d'accueils de loisirs, de restauration scolaire et de séjours. Avec le confinement du printemps 2020, ces activités ont été stoppées en générant ainsi moins de facturation et donc moins de valorisation possible de l'effort social.

Le montant de DGF a été notifié pour 1 996 K€ conformément aux prévisions :



Une partie de la compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) qui est perçue depuis 2017 en section de Fonctionnement est constatée à 167 K€ pour des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 3 794 K€**

Il s'agit des revenus des immeubles de rapports et des redevances payées par des délégataires de services publics. L'exécution s'établit à 105 % des prévisions pour 2020, principalement grâce à des remboursements obtenus dans le cadre de sinistres garantis par l'assureur de la ville.

Sur ce chapitre figurent également les redevances contractuelles versées par les gestionnaires de DSP dont les réalisations sont conformes aux prévisions (SEM TAM, Indigo, ELIOR, etc).

- **Les produits financiers (chapitre 76) : 34 K€**

Il s'agit des dividendes des placements des legs divers dont a bénéficié la commune au cours du temps.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 40 085 K€**

Ce chapitre comprend entre autres, toutes les réalisations des cessions prévues en investissement, au chapitre 024 mais réalisé sur le compte 775 qui ne fait pas l'objet d'une valorisation lors de la prévision budgétaire. Pour cette année, le produit de cessions réalisées a été bien supérieur aux exercices antérieurs en atteignant 40 028 K€ (dont environ 10K€ concernent la vente de véhicules) :

Nature du bien	Site	Prix de cession
Parts sociales	SAIEM	17 720 000 €
Terrains	Terrains Godardes / Bons raisins	9 400 000 €
Pavillon	138-140 rue Danton / Jean Bru et Terrain allée de l'Arsenal	4 618 546 €
Terrain	Ecoquartier - rue voltaire	3 269 000 €
Terrain et pavillon	6 rue Corneille	1 700 165 €
Terrain et pavillon	40 rue du Colonel de Rochebrune (ex- Mairie de Buzenval)	835 200 €
Pavillon	27 Président Pompidou	775 000 €
Pavillon	12 rue Jean Edeline	500 000 €
Appartement	1 square Ronsard - 29 rue Nadar	390 000 €
Pavillon	55 rue Sophie Rodrigues	295 000 €
Appartement	43 rue Haute	240 000 €
Emplacements stationnement	rue Jacques Daguerra	91 000 €
Terrain	78 rue danton	40 000 €
Terrain	rue Gallieni	41 000 €
Terrain	avenue de Colmar	30 000 €
Terrains	Rue cramail	73 200 €
Total Cessions 2020		40 018 111 €

Pour le reste des écritures sur ce chapitre 77, il s'agit des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances et les libéralités reçues.

b) Les recettes d'ordre : 74 K€

74 K€ d'écritures d'ordre sont réalisées pour :

- la constatation de plus-values réalisées sur des cessions immobilières pour 13 K€
- l'amortissement de subventions reçues pour 61 K€.

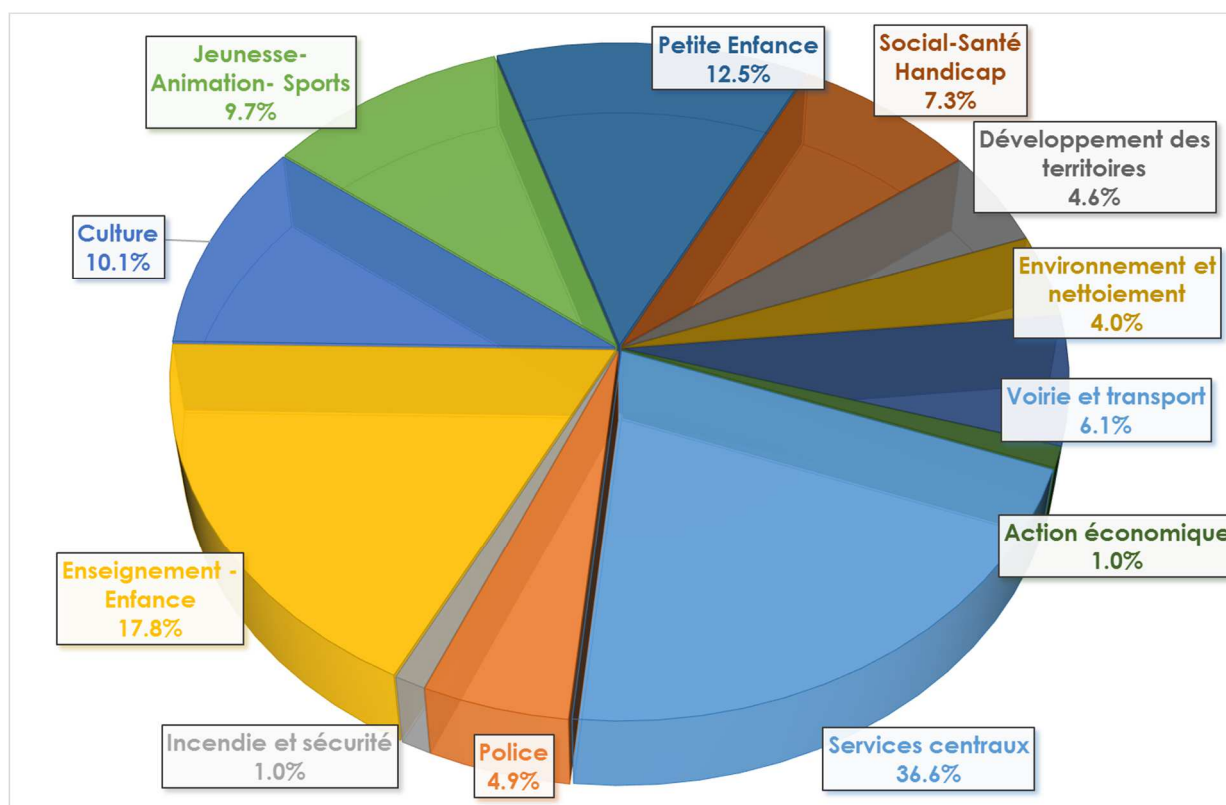
2) Les dépenses de fonctionnement

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	37 500 967.00	34 814 917.69
012	Charges de personnel	83 700 000.00	83 233 180.48
014	Atténuation de produits	13 171 000.00	12 935 883.72
65	Autres charges de gestion courante	49 581 528.00	47 028 301.89
66	Charges financières	6 215 000.00	5 959 513.01
67	Charges exceptionnelles	371 716.00	363 940.18
68	Dotations aux provisions	155 000.00	155 000.00
	sous-total des dépenses réelles (A)	190 695 211.00	184 490 736.97
042	Dotations aux amortissements	6 800 000.00	6 398 450.43
	Cessions d'immobilisations*		40 042 250.49
023	Virement à la section d'investissement	1 951 789.00	
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	8 751 789.00	46 440 700.92
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	199 447 000.00	230 931 437.89

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 40 029 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M57

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'affiche donc à 96,7%.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2020 par fonction



a) Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 34 814 K€**

Ce chapitre est réalisé à 98.8 % et correspond à l'ensemble des fournitures, travaux et services extérieurs.

A l'intérieur de ce chapitre 011 – charges à caractère général vont notamment être constatées les dépenses de fluides, de prestations de services, d'assurance, de téléphonie, d'entretien des bâtiments, de la voirie etc.

En 2020 on constate toujours une maîtrise des dépenses sur ce chapitre (- 1,6 M€ par rapport à 2019).

- Le poste comptable des contrats de prestations avec les entreprises (compte 611) est celui qui a connu la plus forte évolution ces dernières années. Figurent sur ce compte depuis 2015/2016 le retour sur le budget de la Ville du contrat de nettoyage de la voirie pour un coût annuel de 4 M€. La tendance à la hausse de ce poste budgétaire est contredite en 2020 en raison de la crise sanitaire et des économies générées par la baisse de l'activité des services pendant le confinement.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
611	Contrats de prestations de services	330	1 366	4 041	4 151	5 846	6 183	5 248

- Les primes d'assurances se sont inscrites en hausse de 50 % en 2020. La prime de dommage aux biens a augmenté suite aux catastrophes naturelles de 2018 (neige et inondation avec un an de décalage) et la prime de la flotte automobile a été impactée par le vol de deux véhicules :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
616	Primes d'assurances	311	369	383	388	277	260	383
	Evolution		19%	4%	1%	-29%	-6%	47%

- Le poste comptable d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts s'inscrit globalement dans une évolution maîtrisée ces derniers exercices.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
61521	Entretien terrains	2 241	2 048	2 179	2 499	2 533	2 527	2 674
615221	Entretien bâtiments publics	922	846	917	709	590	584	573
615228	Entretien autres bâtiments	0	0	72	46	25	18	49
615231	Entretien voiries	13	126	484	456	426	509	533
615232	Entretien réseaux	0	0	0	9	192	198	145
Total		3 176	3 020	3 652	3 719	3 766	3 836	3 974
Evolution			-5%	21%	2%	1%	2%	4%

- Les dépenses de maintenance ont augmenté depuis 2018 avec le retour de la compétence éclairage public. En 2020, la hausse est concentrée sur la maintenance des bâtiments et la voirie.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6156	Maintenance	2 284	2 248	2 605	2 590	3 194	3 220	3 381
	Evolution		-2%	16%	-1%	23%	1%	5%

- Les frais de télécommunication ont bénéficié en 2018 d'une renégociation des contrats et notamment d'une mutualisation des crédits non consommés d'un abonnement à l'autre. Pour 2020, une baisse sensible de ces dépenses est constatée.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6262	Frais de télécommunication	575	619	591	599	517	549	495
	Evolution		8%	-5%	1%	-14%	6%	-10%

- La hausse des dépenses de nettoyage des locaux constatées depuis 2014 résulte de la volonté d'externaliser de plus en plus cette prestation à l'occasion du départ des agents en retraite ou pour mutation. L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire avec des prestations de nettoyage renforcées :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 028	1 210	1 301	1 115	1 226	1 245	1 312
	Evolution		18%	8%	-14%	10%	2%	5%

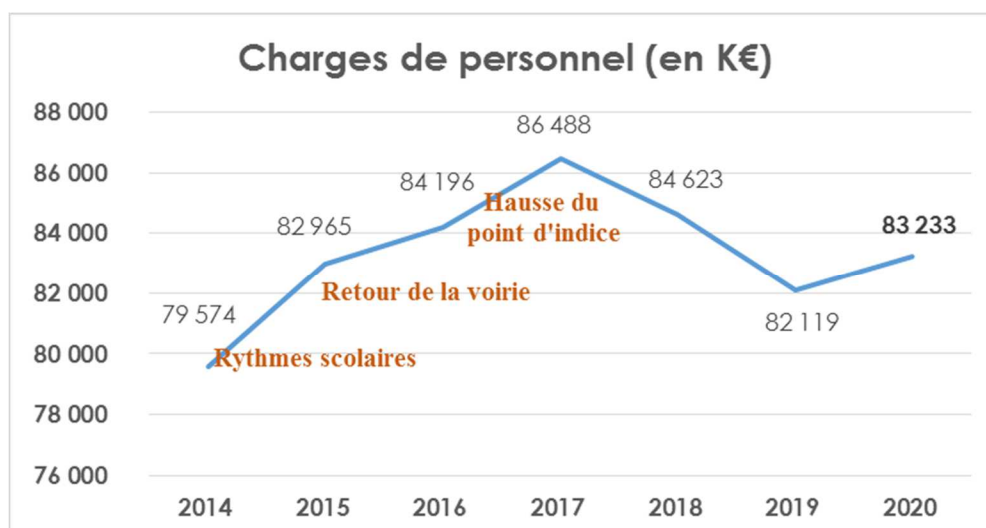
- L'évolution des dépenses relatives aux services extérieurs est la conséquence du retour sur le budget de la Ville de la compétence transport auparavant gérée par l'établissement public territorial P.O.L.D. En 2020, la modification de la prise en charge de la navette 563 qui traverse les territoires de Rueil, Nanterre et Suresnes impacte positivement ce compte d'environ 200 K€. Sur ce compte figure également la location des places de crèches dans les structures privées qui sont en stabilité pour 2020.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6288	Autres services extérieurs	2 842	2 316	2 102	2 216	3 214	3 523	2 997
	Evolution		-19%	-9%	5%	45%	10%	-15%

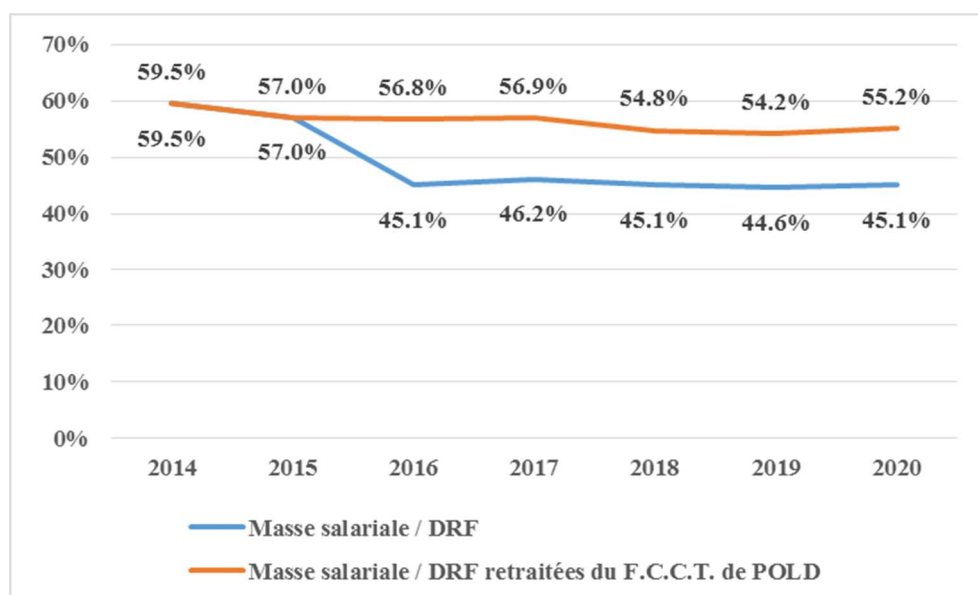
- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 83 233 K€**

Le taux de réalisation est de 99,4 %. L'évolution de ce chapitre est en hausse de 1,3 % par rapport à l'année 2019 et correspond au Glissement Vieillesse Technicité (GVT). La masse salariale 2020 intègre également l'attribution des « primes covid » pour les agents pour environ 415 K€ valorisant l'ensemble du personnel communal ayant participé à la continuité du service public rueillois.

L'évolution des charges de personnel sur la période 2014 - 2020 :



La difficulté pour la Ville de réaliser des économies se matérialise par le graphique ci-dessous représentant la part prépondérante, même si elle est en diminution sur la durée grâce à l'action municipale, des dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :



Le F.C.C.T. versé depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D est venu artificiellement réduire la part de la masse salariale. En 2020 son montant est de 34.1 M€.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 47 028 K€**

Le taux d'exécution est de 94,8 %.

La contribution à POLD - Fonds de Compensation des Charges Territoriales :

Ce poste est depuis 2016 principalement constitué du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) que la Ville verse à P.O.L.D. : 33 647 K€ en 2020. Le montant prévu au budget (34 100 K€) intégrait par prudence un financement de la péréquation payée par P.O.L.D. plus important que ce qui a été notifié.

en K€	2016	2017	2018	2019	2020
F.C.C.T. payé	38 610	34 455	33 286	32 764	33 647

Les subventions versées aux associations et organismes (compte 6574)

Sur ce chapitre 65, figurent également l'ensemble des subventions accordées à divers organismes, et associations.

Le budget 2020 intégrait une baisse de 400 K€ des subventions, les associations ayant accepté de revoir à la baisse leur demande compte tenu de leur activité en réduction. Ce volume se retrouve dans l'évolution des subventions attribuées.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions aux associations	5 287	4 648	4 682	4 914	4 130	4 429	4 089

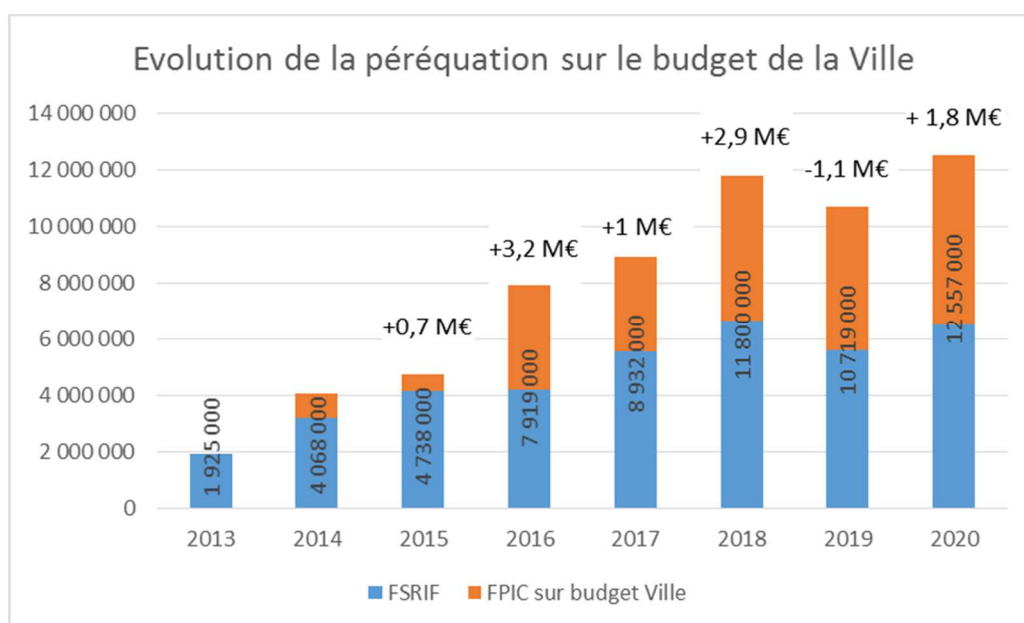
Autres postes importants de ce chapitre : les participations obligatoires et encadrées par l'Etat pour le fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1 376 k€) et la participation au financement des écoles privées sous contrat (627 k€).

- **L'atténuation de produits (chapitre 014) : 12 935 K€**

Ce chapitre, comme son intitulé l'indique, n'est pas à proprement parler un compte de charges, mais il constate les diminutions des recettes.

S'agissant des charges de péréquation, la Ville contribue :

- Au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), qui est historiquement une diminution du produit de taxe professionnelle, mais qui continue à être prélevé sur les communes quand bien même celles-ci ont transféré leur impôt économique à un EPCI. Chaque année, l'inscription au moment de l'établissement du budget primitif est, par précaution, surestimée, car la contribution au FSRIF n'est communiquée par les services préfectoraux qu'au mois de juin, soit après le vote du budget primitif. Le prélèvement 2020 s'est élevé à 6 510 K€.
- Au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 6 047 K€.



Sur ce chapitre budgétaire figure le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office du Tourisme. Cette taxe est recouvrée par la Ville et intégralement transférée à l'Office du Tourisme. Depuis 2019, la ville perçoit également la part départementale et la part de la Société du Grand Paris de cette taxe qu'elle doit leur reverser. Voici la répartition du reversement de la taxe de séjour en 2020 :

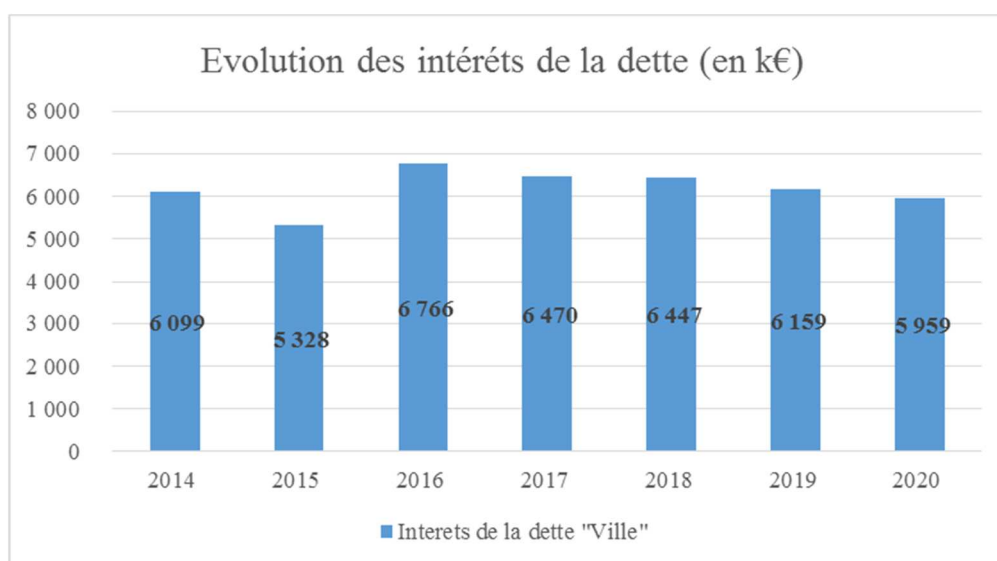
- Office du tourisme de Rueil-Malmaison: 302 K€
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 30,5 K€
- Société du Grand Paris : 35 K€

- **Les charges financières (chapitre 66) : 5 960 K€**

Le taux de réalisation de ce poste est de 95,8 %.

6 215 K€ avait été prévus au budget afin de couvrir les intérêts de la dette. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être prévus avec précision puisque certains emprunts sont à taux variable. Il est donc de bonne gestion de conserver une marge sur ce crédit. Cependant pour cette année encore, les taux variables sont restés bas ce qui permet de constater un excédent.

Suite au retour de la compétence voirie sur la Ville en 2015, la Ville rembourse depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D. les annuités de la dette contractée entre 2011 et 2015 (19 M€ de capital restant dû au 31/12/2019), soit une échéance en intérêts de 504 K€ pour 2020.



- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 364 K€**

Sur ce compte figurait auparavant des dépenses exceptionnelles pour les rachats de fonds de commerce.

Le Trésor Public nous a indiqué en 2020 que cette dépense devait être transférée en investissement.

Sur ce compte ne figurent plus que des opérations comptables d'annulation de titres avant leur réémission.

b) Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 46 441 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections : les dotations aux amortissements, la comptabilisation de l'indemnité capitalisée d'emprunts renégociés et les écritures liées aux cessions d'immobilisations (chapitre 042)**

L'amortissement ne concerne, dans la comptabilité communale, que les biens mobiliers, les immeubles de rapport et les travaux effectués sur biens d'autrui, mais pas les bâtiments servant aux services publics.

Elles correspondent au chapitre 040 des recettes d'investissement. Le montant des amortissements s'élève à 6 398 K€ et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

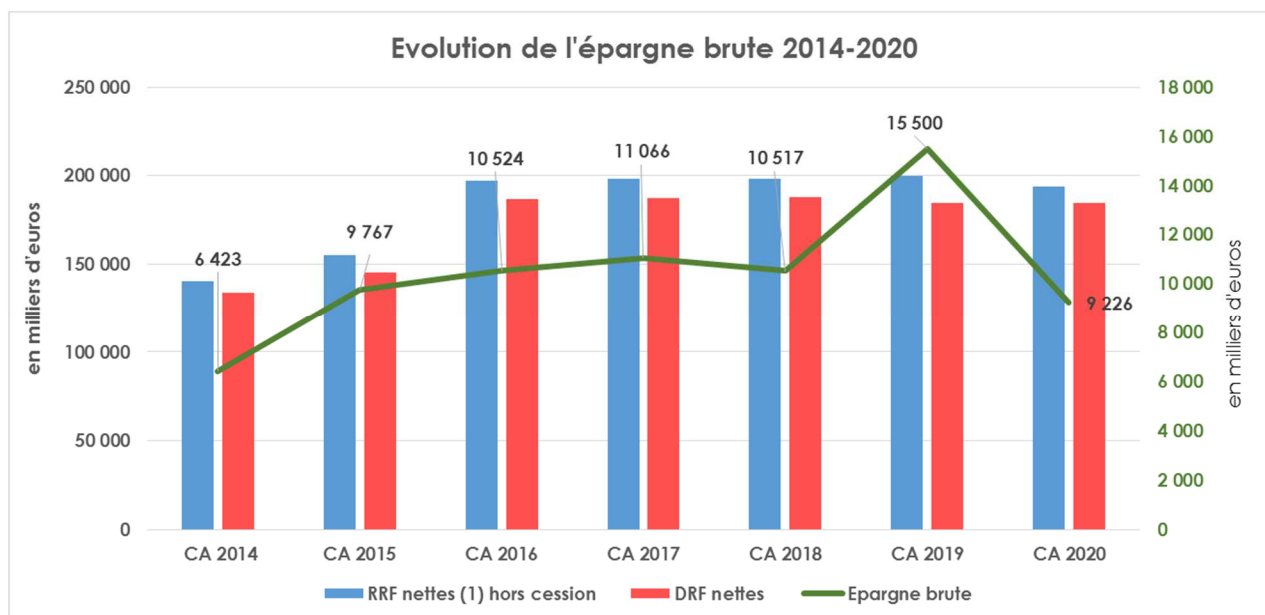
D'autre part, apparaissent aussi les crédits purement comptables de tenue de l'actif; il s'agit de l'inscription de la valeur comptable des immobilisations cédées pour 7 252 K€ ainsi que de la constatation des plus-values sur ces cessions pour 32 791 K€ (pavillons, appartements, terrains, véhicules...)

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 1 952 K€**

Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

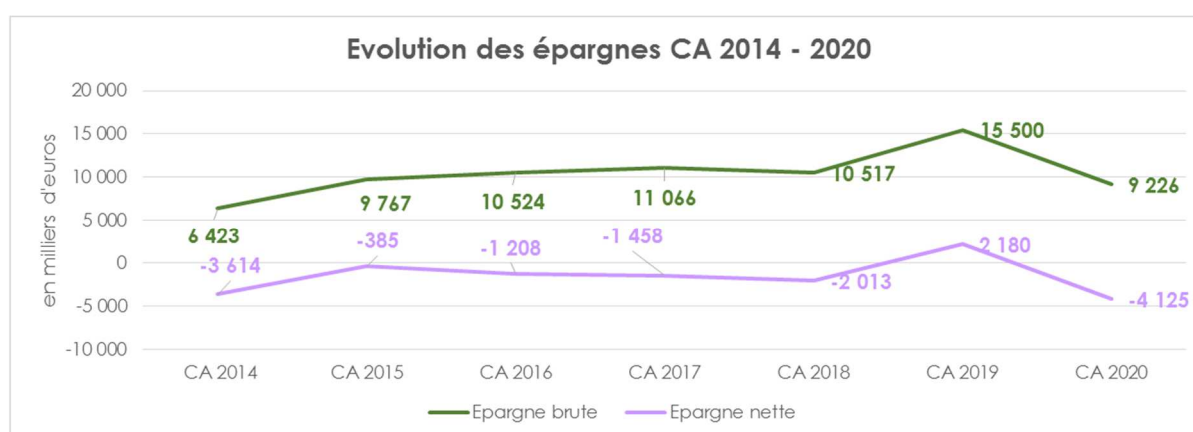
3) L'évolution des épargnes

L'épargne brute (recettes réelles de Fonctionnement – dépenses réelles de Fonctionnement) correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé). Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice (sans l'excédent reporté du compte administratif, ni le produit des cessions).



Pour le Compte Administratif 2020, l'épargne brute s'inscrit à 9 226 K€. La réduction des recettes perçues avec la crise sanitaire et les périodes de confinement sont venues réduire l'épargne brute de la Ville.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) correspond à l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une Ville. Il permet de mesurer la capacité de financer ses équipements avec ses propres moyens.



L'épargne nette de Rueil redevient négative avec la baisse de l'épargne brute au compte administratif 2020.

4) La contractualisation avec l'Etat

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, l'Etat a imposé aux collectivités locales les plus importantes une maîtrise de leur dépense de fonctionnement. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat a suspendu la contractualisation, il apparaît néanmoins utile de présenter l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période soulignant les efforts de la municipalité.

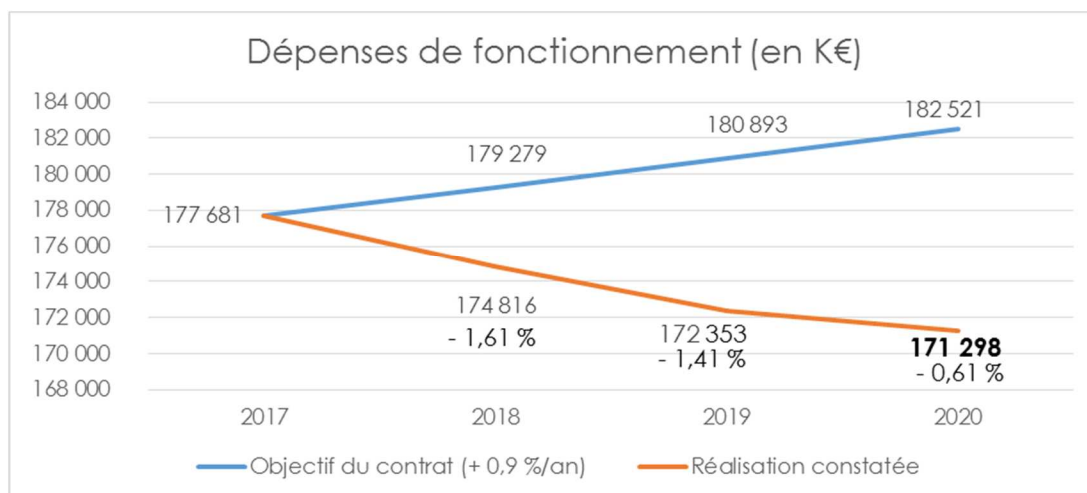
La Ville de Rueil-Malmaison, a contracté avec l'Etat en juillet 2018 un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement limité à + 0,9 % par an. Cette limitation, plus forte que les +1,2 % annoncés par la LPFP 2018-2022, a été imposée sans possibilité de négociation.

Dans le cadre du contrat, les dépenses de fonctionnement de la Ville doivent rester en deçà des plafonds suivants :

2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020
177 681 K€	179 279 K€	180 893 K€	182 521 K€

Par rapport au compte administratif 2017, le contrat imposait donc à la Ville de limiter ses dépenses 2019 à 180 893 et celles de 2020 à 182 521 K€, ce montant ne tient pas compte de la péréquation qui est neutralisée dans le calcul. Le plan d'économies 2018-2020 que la Ville a mis en œuvre a permis de dégager des marges de manœuvre afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Le Compte Administratif 2020 affiche un niveau de dépenses de fonctionnement (hors péréquation retraitée) de 171 298 K€ soit une baisse de -6.14 % par rapport à l'objectif.



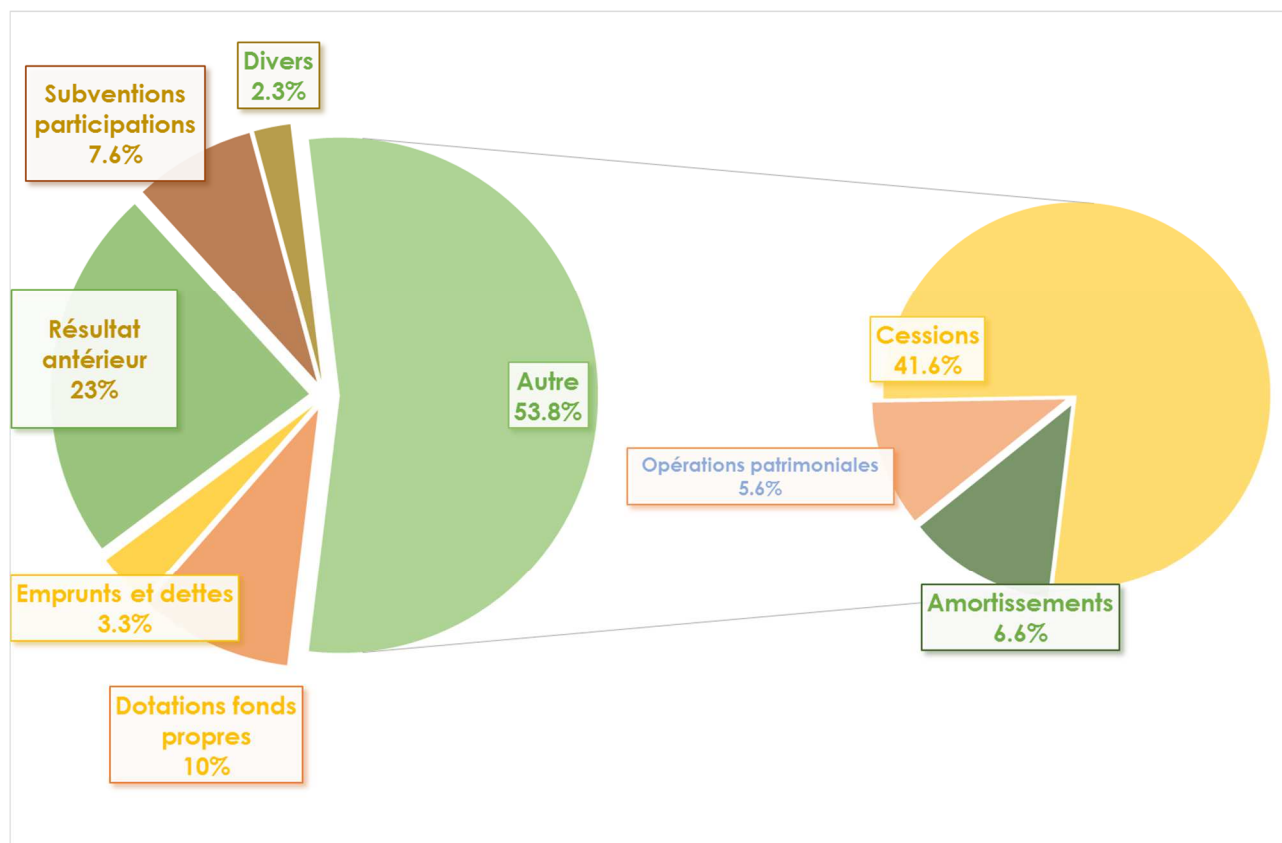
B – Section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
10	Dotations fonds divers et réserves	28 843 518.99	28 544 479.61		28 544 479.61
	<i>dont excédent capitalisé</i>	<i>19 343 518.99</i>	<i>19 343 518.99</i>		<i>19 343 518.99</i>
13	Subventions d'investissement	9 393 000.00	7 309 052.66		7 309 052.66
16	Emprunts et dettes assimilées	3 224 692.01	3 214 516.95		3 214 516.95
024	Produit de cessions d'immobilisations	41 047 000.00		1 600 000.00	1 600 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	506.88		506.88
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00		0.00
27	Autres immobilisations financières	1 025 000.00	1 000 000.00		1 000 000.00
	sous-total des recettes réelles (A)	83 533 211.00	40 068 556.10	1 600 000.00	41 668 556.10
021	Virement de la section de fonctionnement	1 951 789.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800 000.00	46 440 700.92		46 440 700.92
	<i>dont amortissements</i>	<i>6 800 000.00</i>	<i>6 398 450.43</i>		<i>6 398 450.43</i>
	<i>dont plus values cessions immobilisations*</i>		<i>32 790 533.42</i>		<i>32 790 533.42</i>
	<i>dont sortie des immobilisations cédées*</i>		<i>7 251 717.07</i>		<i>7 251 717.07</i>
041	Opérations patrimoniales	5 566 500.00	5 435 971.37		5 435 971.37
	<i>dont sortie d'actif</i>	<i>5 566 500.00</i>	<i>5 435 971.37</i>		<i>5 435 971.37</i>
	sous-total des recettes d'ordre (B)	14 318 289.00	51 876 672.29	0.00	51 876 672.29
	SOUS-TOTAL (A+B)	97 851 500.00	91 945 228.39	1 600 000.00	93 545 228.39
001	Résultat d'investissement reporté (C)	0.00	0.00		0.00
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	97 851 500.00	91 945 228.39	1 600 000.00	93 545 228.39

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 40 029 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires voté comme l'autorise l'instruction budgétaire M57

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 PAR NATURE



Pour apprécier le taux de réalisation, il faut faire abstraction d'une part, dans les prévisions de l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) et des produits de cessions (chapitre 024) et d'autre part, dans la réalisation de l'ensemble des sorties/entrées d'actif et plus ou moins-values liées aux cessions immobilières. Ce retraitement est nécessaire compte tenu des mécanismes comptables établis par la réglementation de la comptabilité des collectivités territoriales.

Cette opération permet d'isoler les recettes réelles de la section d'investissement, qui s'élèvent à 40 068 K€ et 1 600 K€ de crédits reportés pour des crédits ouverts à 42 486 K€, soit un taux de réalisation de 98,0 %.

a) **Les Recettes Réelles d'investissement**

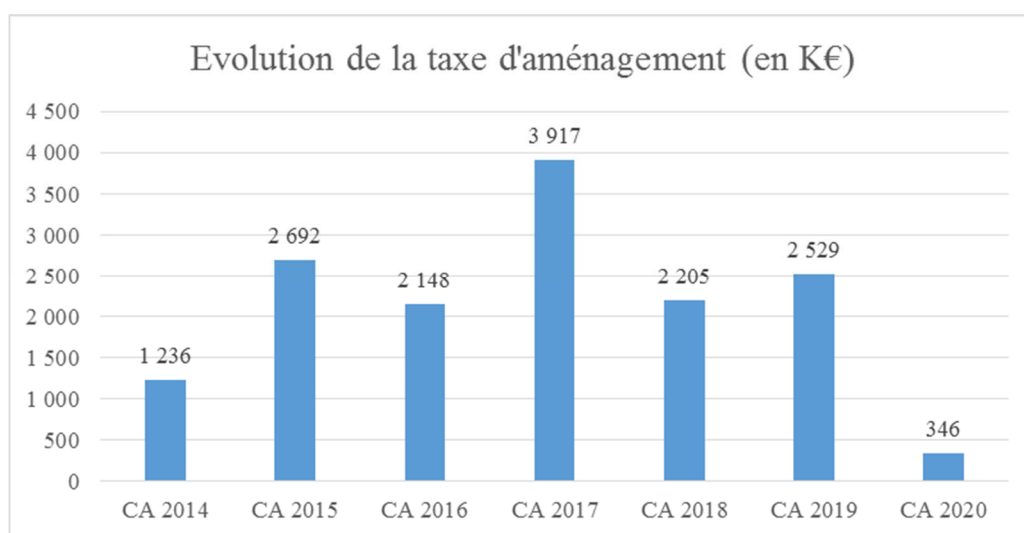
- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Ce poste comprend :

En premier lieu, les recettes propres de l'année (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :

- ➔ Le FCTVA, prévu à 8 500 K€ a été réalisé à 8 854 K€
- ➔ La taxe d'aménagement a atteint un niveau de 346 K€ (pour une prévision de 1 000 K€). Ce niveau exceptionnellement faible est la conséquence des périodes de confinement qui ont motivé l'Etat à n'émettre aucun titre de recettes durant ces périodes.

La perception des recettes de la taxe d'aménagement est difficilement prévisible d'autant plus dans un contexte socio-économique. En fonction des projets immobiliers, nous pouvons estimer le montant à percevoir (il s'agit d'un tarif au m²) ; en revanche les versements sont conditionnés par l'avancement du projet, qui peut être retardé par des recours sur les permis de construire.



- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Il s'agit des subventions reçues de divers organismes (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole du Grand Paris etc.) et servant au financement des projets d'investissement portés par la Ville.

Ce chapitre a été prévu pour 9 393 K€ et il a été encaissé 7 309 K€ en raison notamment du décalage des travaux du complexe sportifs qui n'a pas permis de demander des soldes de subventions en 2020.

Opération	Financeur	Montant en K€
Complexe sportif Arsenal	Conseil Départemental des Hauts de Seine	323
	Métropole Grand Paris	59
	Caisse des dépôts	678
	Conseil régional d'Ile de France	1 667
Ecole Robespierre	SPL Rueil Aménagement	1 690
	Conseil Départemental des Hauts de Seine	152
Réseau de chaleur de l'écoquartier	Conseil régional d'Ile de France	508
Aménagement rue Brossolette	SPL Rueil Aménagement	602
Voie nouvelle rue Sainte Claire Deville	Conseil Départemental des Hauts de Seine	242
Eclairage public	SIGEIF	197
Mise en accessibilité	Etat	184
Rue Masséna	Conseil régional d'Ile de France	177
	CDDV	59
Panneaux photovoltaïques	Métropole Grand Paris	154
Eclairage public Leds	DSIL	132
	Métropole Grand Paris	108
Véhicules électriques	Métropole Grand Paris	105
Projet Nature 2050	Métropole Grand Paris	48
Aménagement rue Brossolette	Conseil régional d'Ile de France	31
Piste d'athlétisme stade Ladoumègue	Conseil régional d'Ile de France	24
Laverie solidaire	Métropole Grand Paris	23
Rénovation cours de tennis	Conseil régional d'Ile de France	16
Panneaux ZFE	Métropole Grand Paris	10
Navette autonome	Métropole Grand Paris	10
Aide paroissiales élections municipales 2nd tour	Etat	8
Jeu de piste interactif - tourisme	Conseil régional d'Ile de France	7
Total		7 221

Outre les subventions proprement dites, ce chapitre a constaté le produit des amendes de police pour 70 K€.

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 3 200 K€**

Ce volume d'emprunt a été souscrit en totalité auprès de la Banque Postale pour le financement du budget d'investissement. Il s'agit d'un prêt au taux fixe de 0,37 % avec une période de remboursement de 15 ans.

Le remboursement du capital en 2020 de 13,4 M€ a permis de réduire globalement la dette de 10,3 M€.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 1 000 K€**

A ce chapitre sont constatés 1 000 K€ pour des cessions immobilières dont le produit est perçu en plusieurs échéances. Il s'agit d'une cession de terrain à la Société Publique d'Aménagement de Rueil-Malmaison pour la réalisation du complexe sportif de l'Arsenal.

- **Les produits des cessions (chapitre 024)**

Ceux-ci sont inscrits en investissement, mais sont exécutés en fonctionnement sur le compte 775, conformément à l'instruction budgétaire M 57.

b) Les Recettes d'ordre d'investissement : 51 877 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040))**

- L'amortissement des immobilisations (comptes 28) : 6 398 K€**

Ce chapitre fonctionne avec le compte 6811 vu en section de fonctionnement.

- Les comptes d'actifs et de plus-value (comptes 19-20-21-23) : 40 042 K€**

Il est rappelé que les sorties d'actifs et les plus ou moins-values ne font pas l'objet de prévisions.

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 5 436 K€**

Sur ce chapitre est constatée principalement une écriture relative à l'intégration dans l'actif d'un bien remis gratuitement, il s'agit du Parking d'Intérêt Régional (PIR) pour une valeur de 4 636 K€.

A également été constaté un apurement comptable pour 799 K€ relatif aux avances versées sur les marchés publics.

Les écritures sur ce chapitre sont neutres budgétairement (dépenses et recettes sont du même montant) et permettent d'intégrer ces immobilisations à l'actif de la Ville à leur juste valeur.

- **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : 1 952 K€**

Il s'agit de l'autofinancement qui correspond en dépenses de fonctionnement au poste 023, il ne fait l'objet d'aucune écriture au cours de l'exercice et son montant est inclus dans l'excédent de fonctionnement.

2) La situation de l'endettement au 31 décembre 2020

Les crédits inscrits en 2020 pour la souscription d'emprunt s'élevaient à 3 200 K€ et ont été réalisés en totalité auprès de la Banque postale permettant de financer les investissements.

L'encours de dette de la Ville s'établit à 181 174 K€ au 31 décembre 2020 en baisse de 10,2 M€ :

Dette au 01/01/2020	191 351 K€
Emprunts 2020	3 200 K€
Remboursements 2020	13 377 K€
Dette au 01/01/2021	181 174 K€

Au sein de la dette propre de la Ville, il est nécessaire de tenir compte des emprunts contractés entre 2011 et 2015 au sein de la C.A.M.V. pour les compétences voirie et éclairage public.

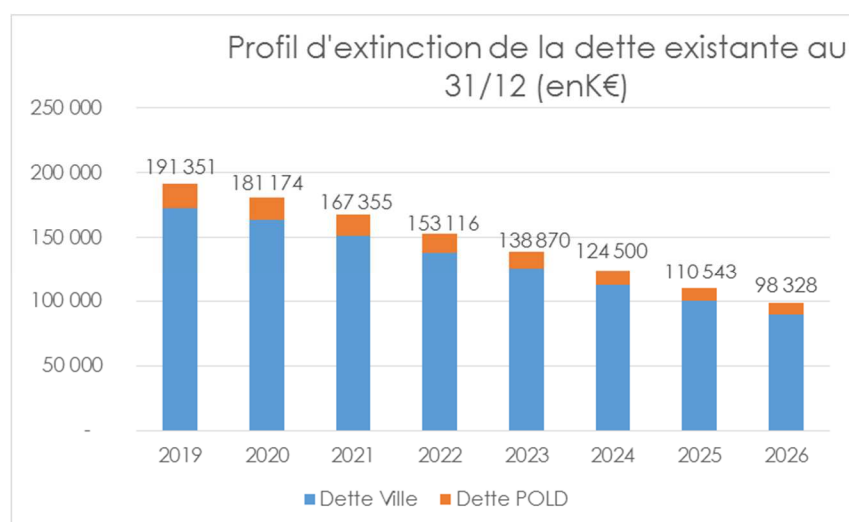
Ces emprunts ont été souscrits par la C.A.M.V. pour le bénéfice des 3 Villes membres (Rueil, Nanterre et Suresnes). Lors du retour de la compétence voirie sur les Villes en 2015, il était trop complexe de renégocier avec les banques la division en 3 de chaque emprunt contracté. Il a donc été décidé que P.O.L.D. continuerait d'assurer le remboursement des emprunts auprès des banques, mais refacturerait ce coût à chacune des 3 communes. De manière transparente, le capital restant dû apparaît au compte de gestion de la Ville ainsi que dans les annexes du compte administratif.

Pour la Ville de Rueil-Malmaison, le capital restant dû s'élève à 17 327 K€ au 31 décembre 2020.

Structure de la dette gérée directement par la Ville :

Au 31 décembre 2020, 95,7% des emprunts sont classés en catégorie 1A, assurant une dette stable et sécurisée à la Ville, représentés principalement par des emprunts à taux fixes. Ce résultat est la conséquence de la renégociation globale des prêts de SFIL menée en 2015 et des emprunts souscrit depuis exclusivement en taux fixe.

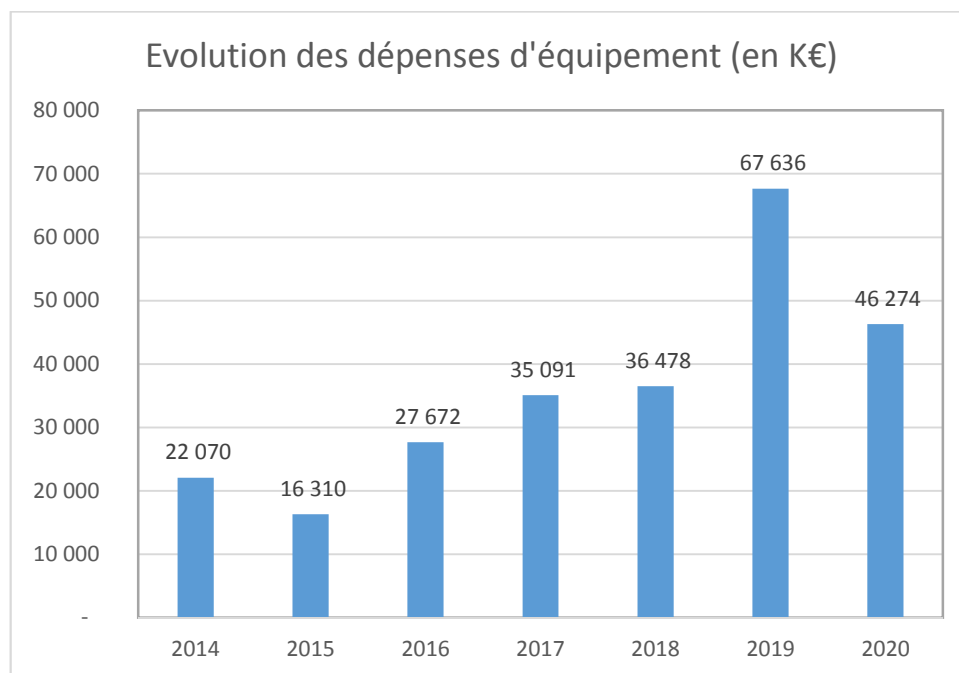
86 % de la dette de la Ville se répartit auprès de 4 établissements bancaires : SFIL (41%), la Caisse d'Épargne (19%), la Caisse des dépôts (15 %) et la Société Générale (9%). Le coût moyen de la dette s'affiche à 3,16 % (en baisse compte tenu des taux bas du marché) avec une durée de vie résiduelle de 14 ans.



a) Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 46 274 K€

Le taux de réalisation de ces dépenses d'équipement est de 74,1% hors reports et de 94,6 % avec les reports.

Sur les dernières années, la Ville a fortement accru ses dépenses concourant à l'amélioration ou à l'augmentation de son patrimoine avec notamment la construction du complexe sportif et l'agrandissement du groupe scolaire Robespierre :



En 2020, sur ce volume de 46 274 K€, 17 587 K€ concernent le complexe sportif de l'Arsenal.

Les dépenses de voirie se sont affichées à 8 796 M€, les acquisitions foncières ont représenté 1 913 K€, l'entretien et l'équipement des établissements scolaires 1 632 K€.

S'agissant des reports de crédits, ils se sont élevés à 12,9 M€ dont :

- 3 000 K€ pour l'acquisition des terrains du site «Esso »
- 3 911 pour les bâtiments et équipements communaux (écoles, équipement culturels, sportifs...)
- 2 465 K€ pour la voirie (aménagement et créations de voiries, réseaux, aménagements urbains...)
- 753 K€ pour les espaces verts (parcs, espaces publics, stades)
- 526 K€ pour les véhicules électriques commandés en 2020

• **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 1 216 K€**

Ces postes comprennent notamment les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Ils ont été exécutés à 66,6 % et 98,4 % avec les reports.

- Les subventions d'investissement (chapitre 204) : 1 629 K€

Ce chapitre budgétaire regroupe les subventions d'équipements versées à des tiers. Il s'agit des équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (227 K€), la participation de la ville pour la construction de l'EPAH de l'hôpital Stell (300 K€) et le versement de surcharge foncière à des organismes d'HLM (350 K€).

Une subvention de 507 K€ perçue de la part de la Région pour le réseau de chaleur de l'écoquartier a été reversée au délégataire qui prend en charge les travaux.

- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 24 402 K€

Les crédits des immobilisations corporelles, qui concernent l'ensemble des mobiliers et matériels acquis par la Ville (mobilier de bureau, informatique, matériel technique, véhicules etc.) ainsi que les acquisitions foncières, ont été exécutés à 63,9 % et 92,1 si on ajoute les reports.

Sur ce chapitre figurent notamment :

- Des dépenses de voirie et d'éclairage public pour 8 796 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments publics pour 6 853 K€ ;
- Des acquisitions foncières pour 1 913 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils de loisirs pour 1 632 K€
- Des travaux d'espaces verts pour 3 045 K€ ;
- Des achats de véhicules pour 552 K€ dont 107 K€ de véhicules électriques ;
- Des achats de mobilier pour 453 K€.

- Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 19 027 K€

Elles correspondent aux gros travaux et opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Ce chapitre budgétaire est réalisé à 93,2% et 99,7 % avec les reports.

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les opérations d'équipement suivantes :

- ✓ Les travaux du complexe sportif de l'Arsenal pour 17 587 K€ ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement de l'école Robespierre pour 761 K€ ;
- ✓ La Vidéo protection pour 220 K€.

b) Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses financières : 16 758 K€

- L'emprunt (chapitre 16) pour 13 402 K€: Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Le remboursement comme indiqué précédemment s'est élevé à 11 988 K€ pour la dette « Ville » et 1 363 K€ pour le remboursement de la dette « POLD »
- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) pour 2 311 K€ : cela correspond à une écriture comptable permettant de neutraliser les effets des cessions dont les versements sont perçus sur plusieurs exercices. En 2020, sont constatés 2 309 K€ correspondant à la deuxième échéance de la cession des terrains Jean BRU, qui sera perçue au printemps 2021.

- Dotations (chapitre 10) : il s'agit du remboursement de taxes d'aménagement perçues sur un permis de construire qui a ensuite été annulé.

c) **Les dépenses d'ordre : 5 436K€**

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 74 K€

Il s'agit de la reprise sur subventions d'investissement (comptes 13), c'est à dire de l'amortissement de subventions encaissées pour 74 K.

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 5 436 K€

Il s'agit de la contrepartie des écritures d'ordre constatées en dépenses d'investissement pour l'entrée dans l'actif du PIR (parking d'intérêt régional) sis 7/19 rue Amédée.

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe de la chambre funéraire

En 2020, le budget prévisionnel d'exploitation était de 100 700 €.

Les dépenses se sont élevées à 87 843.84 € et les recettes à 132 140.75 € (y compris l'excédent reporté N-1), ce qui dégage un excédent de clôture 2019 de 44 296.91 €.

Le service municipal de la chambre funéraire a bénéficié à 149 familles en 2020.

Le budget de la chambre funéraire s'équilibre avec le produit du service, qui est en augmentation ces dernières années et contribue à augmenter le résultat de clôture. Celui-ci doit être conservé sur ce budget annexe et ne peut revenir vers le budget principal de la Ville.

Budget annexe du restaurant communal

En 2020, le budget prévisionnel était de 291 900 €.

Les dépenses se sont élevées à 211 502.22 € et les recettes à 265 731.80 € (y compris l'excédent reporté N), ce qui dégage un excédent de clôture 2020 de 54 229.58 € compte tenu de la subvention versée par le budget principal de 150 000 €.

L'évolution de la subvention municipale :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
180 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €	160 000 €	50 000 €

En 2020, hors période de confinement, environ 115 repas ont été servis par jour aux employés communaux pour un cumul sur l'année de 21 651 repas (33 805 en 2019). Cette moyenne était de 180 repas / jour en 2019 pour un total de 33 805 sur l'année.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)